

Nombre de membres

- En exercice : 9
- Présents : 6
- Excusés représentés : 0
- Absents : 3
- Votants : 6 Pour : 6
 Contre : 0
 Abstention : 0

Date de convocation : 23 décembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-huit du mois de décembre à 14 heures 00 s'est réuni le conseil municipal de la commune de Moudeyres, régulièrement convoqué, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de GENTES Laurent, Maire.

Présents : CELLE Éric CHANAL Fabrice DESCAMPS Véronique
 GENTES Laurent GRAIL Jérôme PERBET Yoann

Absent(s) excusé(s):

Absents : DALENS Gérard, GIROUD Florence, ROUSSET Cédric

Secrétaire de séance : PERBET Yoann

PROJET DE VOIRIE 2025 ET PLAN DE FINANCEMENT

Après consultation du CAUE, Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les projets d'aménagement du bourg qu'ils seraient bon d'engager en 2025.

Ces projets se répartiraient de la façon suivante :

- Place des Tilleuls : reprise du sol avec une partie sable et deux parties pavées avec aménagement d'une partie végétale en bordure de place ;
- Place des Fontaines : ajout d'un massif avec plantation d'arbres devant la Randonnée et création d'une légère déflexion de la route au début de la Route des chaumières avec une bande végétalisée ;
- Place Conrotto : reprise du caniveau en pierre ;
- Aux abords de la Ferme Perrel : aménagement de l'emplacement en ruine avec une construction en bois couverte en chaume dans laquelle on trouverait du matériel pour réparer les vélos, des toilettes sèches... Création le long de la route de Genestou d'un équipement pour permettre la vidange des camping-cars avec un point d'eau potable.

Le coût estimatif de l'ensemble de ces projets serait de : 199 610 € H.T.

Monsieur le Maire expose également les dispositifs permettant de bénéficier d'aides.

AR Prefecture

043-214301442-20241128-2024_032-DE
Reçu le 30/12/2024

Entendu l'exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité

- **Valide** les projets énoncés ;
- **Décide** de déposer :
 - un dossier de demande de subvention à la Région dans le cadre du « Bonus Ruralité » : 35.07 % soit un montant de 70 000 € ;
 - un dossier de demande de subvention à l'Etat au titre de la DETR 2025 : 25.05 % soit un montant de 50 000 € ;
 - un dossier de demande de subvention au Département au titre des Amendes de police : 7.01 % soit un montant de 14 000 € ;
 - un dossier de demande de subvention au Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche au titre des Coups de pousse : 12.52 % soit un montant de 25 000 € ;
- **Prévoit** cette somme au budget communal 2025 ;
- **Autorise** le Maire à exécuter cette décision et signer tous les documents nécessaires, avec un plan de financement comme suit :
 - 50 000 € DETR 2025 soit 25.05 %
 - 70 000 € Région soit 35.07 %
 - 14 000 € Amendes de police (Département) soit 7.01%
 - 25 000 € Parc Naturel des Monts d'Ardèche soit 12.52%
 - 40 610 € Autofinancement de la commune soit 20.34%.

Fait et délibéré les an, mois, jour et heure ci-dessus indiqués.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

**Le Maire,
Laurent GENTES**



AR Prefecture

043-214301442-20241128-2024_032-DE
Reçu le 30/12/2024